



MEYRIN PÉTANQUE ET LONGUE

Boulodrome des Arbères MEYRIN

www.meyrinpetanque.ch

TROPHÉE DIDIER SCHWEIZER

RÈGLEMENT 2015

Selon règlement du 18/11/2014 et
modifications 3a, 3b du 17/09/2015

1. Les équipes invitées, représentant chacune une société, participent au Trophée. Toutefois, une société pourra aligner une seconde voir même une troisième équipe en cas de désistement(s) de dernière minute. Les équipes seront prioritaires l'année suivante sauf décision de l'arbitre et du comité pour des raisons de comportement ou de discipline. Le changement d'un ou deux joueur(s) d'une année à l'autre entraîne l'annulation de l'équipe qui devra à nouveau postuler pour pouvoir participer au Trophée de l'année suivante.
2. Le concours se dispute en triplettes. Les parties se déroulent en **13 points ou entre 40 et 50 minutes selon décision de l'arbitre** jusqu'en demi-finale et ce afin de respecter le planning horaire. **La finale se disputera en 13 points sans limite de temps.** Chaque équipe disputera 5, 6 ou 7 matchs dans son groupe selon le nombre d'inscriptions. Les 2 premières triplettes de chacun des 4 groupes seront qualifiées pour le quart de final.
3. Chaque équipe est composée de 3 joueurs de la même société. Toutefois une équipe mitigée pourra être alignée, avec l'accord du club organisateur. **Le port d'un maillot uniforme est obligatoire.**
 - **3a.** Un 4^{ème} joueur dit de 'remplacement' peut être inscrit dans l'équipe avant la clôture des inscriptions.
 - **3b.** L'équipe peut indifféremment jouer avec 3 des 4 joueurs sans qu'il ne soit possible de procéder à un changement durant un match en cours.
4. La finance d'inscription est de **CHF 160.--** par triplette, ou de **CHF 200.--** en cas d'inscription d'un remplaçant, à verser dans le délai fixé par les organisateurs.
5. L'inscription sera prise en considération dès réception du paiement. Celle-ci comprend le repas de dimanche à midi avec boissons (vin et eau). Les premières équipes seront retenues en fonction du quota fixé lors des demandes d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de fixer le nombre des équipes de 24 à 32 selon les demandes reçues avant la date butoir des inscriptions
6. Les équipes se présentant en retard au signal de départ d'une partie seront pénalisées de 1 point par tranche de 5 minutes.

7. Si lors du signal de fin de partie, une mène est en cours, celle-ci doit être terminée. Si avant l'annonce de fin de partie, **le but a été lancé depuis le rond** et qu'il n'est pas réglementaire, il sera mis en place par l'adversaire et la mène sera jouée.
8. Si lors du signal de fin de partie, **le but n'a pas encore été lancé depuis le rond**, la partie est terminée.
9. Le joueur dispose **d'une minute pour jouer sa boule**. Le but et les boules doivent être marqués afin d'éviter des contestations en cas de déplacement accidentel provoqué par une boule provenant d'un jeu voisin.
10. La répartition des points se fait comme suit :

Partie gagnée : 3 points

Partie nulle : 2 points

Partie perdue : 1 point

Forfait : 0 point

11. En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le résultat de la confrontation directe qui est pris en considération et ce, quels que soient les rangs concernés. Si plus de 2 équipes sont à égalité et que les confrontations directes ne permettent pas de les départager, il sera tenu compte du point-avantage entre ces équipes. En cas de nouvelle égalité, c'est le point-avantage de l'ensemble des parties qui sera déterminant. Si toutefois une égalité subsistait à ce stade, ce serait le nombre de parties gagnées, puis le nombre de points faits qui seraient déterminants.

12. Les parties se jouent selon le règlement de la FSP. Le but à 50 cm des ficelles et 1m aux extrémités.

13. **Les décisions de l'arbitre sont sans appel.**

14. Tous les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par l'arbitre et le comité d'organisation.

15. Horaires : **Dimanche 22 novembre de 7h45 à 21h00 environ.**
Début des parties 8h30

16. Prix par équipe:

1 ^{ère}	CHF 600.--
2 ^{ème}	CHF 300.--
3 ^{ème}	CHF 160.--
4 ^{ème}	CHF 160.--
5 ^{ème}	CHF 80.--
6 ^{ème}	CHF 80.--
7 ^{ème}	CHF 80.--
8 ^{ème}	CHF 80.--

Du 9^{ème} au 32^{ème} : 1 bouteille par participant

Dans les poules : 6 bons de boissons d'une valeur de 18.-- CHF/match gagné

Les tickets boissons ou repas ne sont pas négociables (non remboursés).

Inscription de l'équipe gagnante sur la channe
La channe, marquée du nom des gagnants de toutes
les années sera conservée au boulodrome de Meyrin.

Pour l'équipe ayant remportée ce trophée durant 3 années consécutives à partir de l'année 2014, un plateau sera gravé et lui sera remis en souvenir.

En cas de nécessité ou d'imprévu, le comité en accord avec la table de marque et l'arbitre pourra modifier certains points de ce règlement.

Le comité de Meyrin Pétanque et Longue : le 18/11/2014

TROPHÉE 2014 :

Remporté par l'équipe du "Léman Pétanque"

TROPHÉE 2015 :

...